

Questions orales

• (1420)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, pour répondre au . . .

Une voix: Peu importe.

M. Kelleher: . . . au chef de l'opposition . . .

M. Gormley: Pour le moment, en tout cas.

M. Kelleher: . . . je n'ai certainement pas l'intention de rester inactif en ce qui concerne les problèmes survenus au SCRS. J'ai pris des mesures. Je suis intervenu chaque fois qu'un problème nous a été signalé. Je peux vous dire ce que j'ai fait après l'affaire de la déclaration sous serment. Dès que nous avons été mis au courant, nous avons avisé les tribunaux. J'ai immédiatement demandé à l'inspecteur général de mener enquête. J'ai aussitôt demandé à l'équipe Osbaldeston de se pencher sur la question et de recommander un plan d'action. J'ai également informé le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

M. le Président: J'hésite beaucoup à interrompre le ministre. Néanmoins, même si ses propos sont importants, ils ne répondent pas à la question posée.

M. McDermid: Laissez-le parler.

M. le Président: La parole est au chef de l'opposition.

L'OBLIGATION POUR LE MINISTRE DE RENDRE DES COMPTES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la Loi . . .

M. Gormley: Page deux du discours.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . sur le Service canadien du renseignement de sécurité a été modifiée à la demande du critique de l'opposition de l'époque, qui est maintenant ministre de la Justice. Il a fait modifier le projet de loi pour que le ministre ait des comptes à rendre et je voudrais vous citer ses paroles à ce propos.

Des voix: La question!

M. Turner (Vancouver Quadra): Elles figurent à la 1279 du hansard du 10 février 1984:

. . . le Service devrait être un livre ouvert pour le ministre. Nul doute là-dessus. Il doit relever entièrement du ministre et lui rendre compte de toutes ses activités.

M. Hnatyshyn: Bravo! Absolument.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sur les instances du ministre, le projet de loi a été modifié de façon à ce que le ministre ait des comptes à rendre au Parlement.

Une fois de plus, je demanderais au vice-premier ministre s'il va obtenir la démission du ministre et surtout celle de son prédécesseur qui a signé le faux document adressé au tribunal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur

le Président, le ministre a rendu des comptes au Parlement. Il est venu ici chaque jour pour répondre aux questions que l'opposition a posées, et à juste titre.

M. Nunziata: Pourquoi ne pas mener une enquête judiciaire?

M. Clark (Yellowhead): Regardez qui se faufile au deuxième rang!

M. le Président: Le chef de l'opposition a posé une question et le vice-premier ministre est en train d'y répondre. Les collègues du chef de l'opposition ne lui facilite pas les choses en l'interrompant.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler que le ministre a rendu des comptes à la Chambre. Il a pris des mesures énergiques. Il a assumé ses responsabilités et établi un plan d'action. Je ne vois pas ce que l'opposition désire de plus. Elle parle maintenant d'une enquête judiciaire. Le ministre est allé jusqu'à dire, hier, qu'il était prêt à comparaître devant un comité parlementaire pour faire toute la lumière sur cette affaire. Si le ministre n'assume pas ses responsabilités, le chef de l'opposition n'interprète pas ce mot de la même façon que moi.

[Français]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ce que nous voulons, c'est la responsabilité ministérielle du ministre et de son prédécesseur qui ont sacrifié un fonctionnaire pour payer la note. Maintenant que le premier ministre, premier responsable de la sécurité nationale, préside lui-même le comité du Cabinet qui surveille la sécurité nationale, pourquoi le premier ministre n'est-il pas au courant de la responsabilité ministérielle, et pourquoi le solliciteur général actuel et surtout son prédécesseur n'acceptent-ils pas leur responsabilité ministérielle, et pourquoi ne pas démissionner en conséquence?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est évident que le chef de l'opposition ne tient pas à connaître la vérité ni à essayer de jeter toute la lumière sur cette affaire. Tout ce qu'il veut, c'est la tête d'un ministre. Votre serviteur ministre n'est pas disposé à démissionner. Il va résoudre les conflits et les problèmes de cet organisme.

Cet organisme a été institué en 1984. La période de transition a été pénible. Votre serviteur et ses prédécesseurs ont fait le nécessaire. Le ministre intervient et il continuera à intervenir.